

Coupe Inter-Régionale Ouest de VTT Trial

CONVENTION D'ORGANISATION



Dernière mise à jour : 26/02/2026

Les règles définissant le fonctionnement de la CIROVTT Trial sont décrites dans 3 documents, qui forment un tout indissociable :

- Le « **Règlement général** » présente les dispositions s'adressant à l'ensemble des parties prenantes : Pilotes, parents des pilotes mineurs, Organisateurs, Arbitres, Clubs et membres actifs de la CIROVTT Trial.
- Le « **Règlement technique** » s'adresse à tous et plus particulièrement aux pilotes, aux parents des pilotes mineurs et aux arbitres. Il présente notamment les règles de parcours des zones, de pénalisation, de calcul des points et de classement.
- La « **Convention d'Organisation** » s'adresse plus particulièrement aux Organisateurs des épreuves de la CIROVTT Trial, et décrit notamment les principes de traçage.

Les dispositions de ces documents s'appliquent à l'ensemble des parties prenantes qui s'engagent à s'y soumettre sans réserve.

**Vous
êtes ici**

Sommaire

1	Obligations respectives	3
1.1	A la charge de la CIROVTT Trial.....	3
1.2	A la charge de l'Organisateur.....	3
2	Traçage.....	5
2.1	Balisage et délimitation	5
2.2	Niveau technique.....	6
2.3	Validation des zones	7
3	Autres dispositions	7
3.1	Conflits d'intérêts	7
3.2	Service de secours	7
3.3	Gestion financière.....	7
3.4	Récompenses	8
4	Résumé chronologique	8

1 Obligations respectives

1.1 A la charge de la CIROVTT Trial

- CC01 La CIROVTT Trial met à disposition de l'Organisateur une équipe constituée au minimum de :
- Le Président du collège des arbitres et son adjoint, ainsi qu'un ou plusieurs responsables de la CIROVTT Trial.
 - 12 arbitres de zone. Ceux-ci doivent être dans la mesure du possible diplômés de niveau régional ou national. Ils doivent également se munir d'un chronomètre au 1/100^{ème}, d'une massette et d'un tournevis cruciforme.
 - Un groupe administratif constitué au minimum de 2 personnes.
- CC02 Le groupe administratif est chargé :
- De fournir les feuilles d'émargement et une liste complète des inscrits au plus tard l'avant-veille de l'épreuve.
 - De coordonner les opérations d'émargement (cas particuliers, changements de catégorie, inscriptions sur place, etc...).
 - De fournir aux aides-arbitres les feuilles de contre-pointage.
 - D'assurer tout au long de l'épreuve la gestion, l'affichage et l'impression des classements.
 - De fournir à la fin de l'épreuve les éléments statistiques nécessaires à l'établissement du dossier de course par l'Organisateur.
 - De procéder à l'affichage des horaires de courses et des différents podiums de l'épreuve.
- CC03 La CIROVTT Trial met à disposition de l'Organisateur en quantités suffisantes les moyens matériels suivants :
- Flèches de couleur pour le traçage des zones
 - Cartons de pointage vierges
 - Pincettes
 - Planchettes à pince, stylos, crayons, ...
 - Chasubles distinctives (arbitres, aide-arbitres, ...)
 - Papier blanc 80g (impression des documents)
 - Matériel et logiciel de gestion informatique : PC, imprimante, logiciel de classement.
- CC04 La validation des zones est à la charge de la CIROVTT Trial.
- CC05 Lors de la finale, la CIROVTT Trial fournit les trophées qui récompensent les vainqueurs de la coupe interrégionale. Voir CC17.

1.2 A la charge de l'Organisateur

- CC06 L'Organisateur met à disposition un site comprenant des obstacles naturels et/ou artificiels en nombre suffisant pour permettre le traçage de 12 zones de difficulté croissante.
- CC07 L'Organisateur fournit le matériel nécessaire au traçage, à la signalisation et à la délimitation des zones, à l'exclusion des flèches qui sont fournies par la CIROVTT Trial.

CIROVTT Trial - CONVENTION D'ORGANISATION

- CC08 L'Organisateur assure le traçage des zones dans le respect des dispositions techniques définies au chapitre « Traçage ».
- CC09 L'Organisateur est chargé de gérer les inscriptions en amont de l'épreuve avec les moyens mis à sa disposition par la fédération. Il communique à la CIROVTT Trial au plus tard le jeudi soir précédent l'épreuve la liste des inscrits au format Excel.
- CC10 L'Organisateur prévoit un service de secours suffisamment identifié sur le site, et en conformité avec les réglementations fédérales. Voir aussi CC41.
- CC11 L'Organisateur fournit l'attestation d'assurance de l'épreuve concernée.
- CC12 La veille de l'épreuve, l'Organisateur prépare l'ensemble des cartons pour les trois tours en fonction de la liste complète des inscrits (fournie par le groupe administratif CIROVTT Trial) en veillant à entourer la zone de départ.
- CC13 L'Organisateur met à la disposition du groupe administratif les moyens matériels suivants :
- Des formulaires de déclaration d'accident à télécharger sur le site internet de la fédération.
 - Un local abrité situé sur le site de l'épreuve, si possible à l'écart de toute perturbation sonore.
 - Tables et chaises pour 4 à 5 personnes.
 - Une alimentation électrique 230 Volts assurant la fourniture d'un courant alternatif suffisamment stable et d'une puissance permettant le fonctionnement continu d'un ordinateur et d'une imprimante laser. Cette alimentation électrique doit être disponible le jour de l'épreuve à 8h00 (Puissance souhaitée 16 A) et si possible la veille de l'épreuve à 15h.
 - Deux panneaux d'affichage d'environ 2 m par 1 m chacun.
 - Petites fournitures : scotch, agrafeuse, crayon à papier, stylos...
- Il est également souhaité que l'Organisateur s'assure de la disponibilité d'un matériel informatique de secours (PC + imprimante) apte à recevoir le logiciel de gestion des classements de la CIROVTT Trial (Microsoft Excel et/ou Access).
- CC14 L'Organisateur recrute au minimum 12 aides-arbitres. Ceux-ci doivent être disponibles à partir de l'heure du briefing des arbitres et pour toute la durée de l'épreuve. Il leur est toutefois permis de se faire remplacer, sous condition d'en informer le Président du collège des arbitres lors du briefing.
- CC15 L'Organisateur met à la disposition du groupe administratif deux personnes le jour de l'épreuve à partir de 8h00. Ces personnes sont chargées :
- De gérer les mouvements financiers (inscriptions sur place),
 - D'assurer l'émargement,
 - Puis d'assister le groupe administratif tout au long de la journée (distribution des cartons, réception des cartons, calcul des points, enregistrement des résultats).
- CC16 L'Organisateur prend à sa charge et organise le repas de midi des membres de la CIROVTT Trial et des aide-arbitres, à savoir :
- Les arbitres (12 minimum) ainsi que les aides-arbitres (12 minimum)
 - Les arbitres stagiaires
 - Le groupe administratif
 - Le Président du collège des arbitres et son adjoint.

L'organisateur prend toutes les dispositions nécessaires pour que le repas de midi se déroule dans les délais impartis.

- CC17 L'organisateur fournit les trophées qui récompensent les pilotes vainqueurs de l'épreuve du jour. Voir CC05.
- CC18 A la fin de l'épreuve, l'Organisateur réalise les formalités administratives telles que prévues par la réglementation fédérale (dossier de course, état de résultats, reversements, ...)

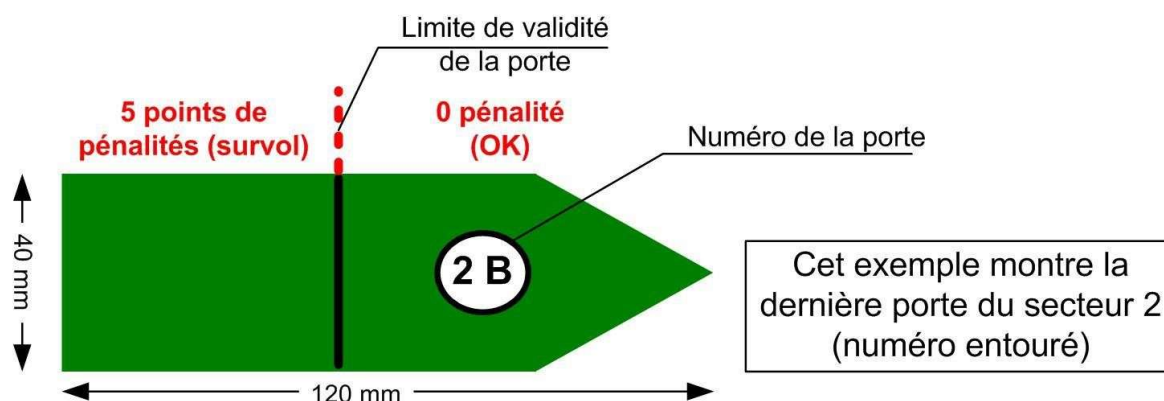
2 Traçage

2.1 Balisage et délimitation

- CC19 Correspondance des couleurs des flèches des parcours avec les catégories CIROVTT trial

Catégorie	Couleur de flèches CIROVTT
Elite	Rouge
Expert	Bleu
Nationale 1	Vert
Nationale 2	Blanc
Nationale 3	Jaune
R3	Bleu
R4	Blanc

- CC20 Le tracé doit comporter au minimum 5 zones et au maximum 6 qui regroupent les catégories R3 R4. Le tracé doit également comporter au minimum 5 zones et au maximum 6 qui regroupent les catégories Nationale 3 à Elite. Les parcours Nationale 3 doivent être obligatoirement avec les parcours Elite, Expert, Nationale 1 et Nationale 2 sauf dérogation accordée par le responsable de la CIROVTT Trial. La demande de ces dispositions particulières doit être faite par l'Organisateur auprès du responsable de la CIROVTT Trial au minimum 8 jours ouvrés avant la compétition.
- CC21 La rubalise des limites de zones doit être fixée entre 20 et 30 cm du sol. Les flèches matérialisant les parcours doivent être fixées solidement (vis, pointes, croches ...pas d'agrafes ni de colle). La forme et la disposition des piquets supportant la rubalise et les flèches doivent être choisies de manière à limiter les risques d'accident. Il est préconisé d'utiliser des piquets 40X40 mn et de les incliner quand ils sont situés là où il y a un grand risque de chute.
- CC22 Le trait marquant la limite de validité de la porte doit être matérialisé à 60 mm de la pointe. Les portes doivent être numérotées. Il est préférable de numéroter pendant la validation. Ce format exact de flèche schématisé ci-dessous est obligatoire.



- CC23 Chaque entrée de zone est matérialisée par un panneau indiquant le n° de la zone 1 à 6 pour les catégories Elite, Expert, Nationale 1, Nationale 2, Nationale 3, et 1 à 6 pour les catégories R3 et R4. Possibilité de mettre un fond de couleur ou chiffre de couleur différente. Un panneau est également présent à la sortie.
- CC24 L'entrée et la sortie sont à une distance l'une de l'autre d'au moins 50 cm et matérialisées par des panneaux et de la rubalise au sol différente de celle utilisé pour délimiter la zone. Un « carré de départ » doit être matérialisé à l'entrée de la zone.
- CC25 Les portes doivent être d'une largeur minimum de 30 cm. Les flèches doivent être positionnées afin d'éviter tout survol litigieux. Elles doivent être positionnées de manière à permettre à tous les pilotes de franchir les portes de face avec ou sans appui.
- CC26 L'entrée et la sortie sont de préférence à proximité (zone en forme de U), afin de faciliter le travail de l'arbitre et de son aide-arbitre. Pour les catégories R3 et R4, le traçage doit permettre l'arbitrage simultané de deux pilotes (R3 et R4) en zone.
- CC27 L'ensemble du traçage/fléchage pour chaque catégorie doit être logique et progressif afin d'éviter d'éventuels retours en arrière ou recoupage de trace.

2.2 Niveau technique

- CC28 Les zones sont tracées dans l'esprit de satisfaire tous les pilotes. L'objectif étant que les trois premiers de chaque catégorie n'aient pas moins de 900 points (pour 6 zones) ou 750 pts (pour 5 zones) au total des trois tours.
- CC29 Le tracé ne doit pas comporter des difficultés obligeant les pilotes à réaliser des sauts descendants limités en hauteur en fonction des catégories :
- Elite homme : 2,00 m
 - Expert et Elite femme : 1,80 m
 - Nationale 1 : 1,60 m
 - Nationale 2 : 1,40 m
 - Nationale 3 : 1,20 m
 - R3 : 0,80 m (voir CC32)
- Ceci est mesuré en tenant compte du profil du terrain. Pour éviter que des pilotes réalisent des sauts des catégories supérieures une trajectoire obligatoire doit être matérialisée.
- CC30 Pour toutes les catégories la difficulté doit être croissante dans la zone. La longueur des zones et le nombre d'obstacles à franchir doivent être en rapport avec le temps imparti pour franchir la zone (2 minutes).

- CC31 Les secteurs faciles doivent être d'un niveau réalisable pour tous, les secteurs difficiles sont quant à eux proche du niveau des zones les plus faciles de la catégorie supérieure.
- CC32 Le tracé R3 peut comporter quelques marches d'une hauteur maximum de 0,80 m, franchissable sans obligation de sortie en roue arrière.
- CC33 Tracé R4 : les zones sont tracées en enroulé avec quelques montées, descentes, dévers (sans obstacles pour les zones les plus faciles) et réalisables avec un VTT XCO. Le tracé R4 peut comporter quelques marches d'une hauteur maximum de 0,40 m, franchissable sans obligation de sortie en roue arrière.
- CC34 Pour les tracés R4, R3 et Nationale 3 le tracé doit être suffisamment large pour être effectué avec un VTT XCO de 29 pouces (survol de flèche ou rubalise).
- CC35 Un secteur peut être constitué d'un ou de plusieurs portes notées par des lettres. Exemple : 1A, 1B, 1C, ...
- CC36 Les flèches de chaque secteur ont le même numéro et une lettre différente. Le numéro et/ou la lettre de la dernière porte de chaque secteur est entourée. Exemple 1A, 1B, 1C

2.3 Validation des zones

- CC37 Les zones sont validées la veille de l'épreuve par la commission de validation des zones.
- CC38 La commission de validation des zones est constituée :
- D'un ou deux responsables de l'Organisateur dont le ou les traceurs, avec le matériel nécessaire aux éventuelles modifications des tracés (marteau, piquets, rubalise, flèches, etc.),
 - Du Président du collège des arbitres ou de son adjoint, d'un des membres de la commission traçage ou d'un membre de la commission régionale ou départementale du lieu d'organisation.
- CC39 En dehors de ces personnes aucune autre personne ne peut intervenir dans la validation des zones.

3 Autres dispositions

3.1 Conflits d'intérêts

- CC40 Un pilote organisateur peut participer à la compétition qu'il organise. Il doit respecter l'esprit et le règlement de la compétition. La CIROVTT Trial se réserve le droit d'annuler cette participation s'il s'avère que l'esprit et le règlement de la compétition ne sont pas respectés par ce pilote organisateur.

3.2 Service de secours

- CC41 L'épreuve ne peut pas être lancée sans la présence du service de secours. Ce service de secours doit être présent dès le début de la journée et jusqu'à la conclusion de l'épreuve (voir Chapitre 4).

3.3 Gestion financière

- CC42 L'Organisateur est seul maître et responsable des mouvements financiers liés à l'épreuve. Il doit gérer lui-même la caisse liée aux inscriptions.

- CC43 L'Organisateur reverse par chèque à la CIROVTT Trial la somme de **4 euros par pilote** engagé sur l'épreuve. Pour ce faire le comité administratif de la CIROVTT Trial imprime dans la matinée un état de la participation pour que le trésorier du club puisse procéder au paiement avant la fin de l'épreuve. Le chèque de ce montant est remis au trésorier de la CIROVTT Trial ou à défaut à l'un des responsables de la CIROVTT Trial présent sur l'épreuve.
- CC44 Les frais d'hébergement et de transport engagés par les membres de la CIROVTT Trial présents sur l'épreuve ne donnent lieu à aucun remboursement de la part du club organisateur.
- CC45 Aucune vacation n'est due directement aux arbitres par l'Organisateur.

3.4 Récompenses

- CC46 L'Organisateur est tenu de récompenser au minimum les trois premiers de chaque catégorie (les femmes comprises) sous forme de coupes, lots, etc. Il peut s'il le souhaite récompenser les pilotes des catégories R3 et R4 qui auront participé avec un VTT XCO. Il doit en faire part au responsable de la CIROVTT Trial le matin afin que cela soit annoncé dans le briefing matinal.
- CC47 Toute récompense constituée, même partiellement, de produits contenant de l'alcool est interdite.

4 Résumé chronologique

Quand	Qui	Quoi
En amont de l'épreuve	Organisateur	Gère les inscriptions
En amont de l'épreuve	Organisateur	Réalise le traçage des zones
Le mercredi soir (20h) précédent l'épreuve	Organisateur	Clôture les inscriptions
Le jeudi soir précédent l'épreuve	Organisateur	Envoie la liste des inscrits au groupe administratif de la CIROVTT Trial
Le vendredi soir précédent l'épreuve	Groupe administratif CIROVTT Trial	Envoie à l'organisateur la liste complète des inscrits et les feuilles d'émargement
La veille de l'épreuve	Organisateur	Prépare les cartons
La veille de l'épreuve	Commission de validation des zones	Valide les zones
Jour de l'épreuve, 8h00	Organisateur	S'assure de la présence et de la conformité du service de secours. Remet l'attestation d'assurance concernant l'épreuve au Président du collège.
Jour de l'épreuve, 8h00	Organisateur	Met en place le PC course et gère l'émargement (avec les personnes qu'il met à disposition du groupe administratif)

CIROVTT Trial - CONVENTION D'ORGANISATION

Quand	Qui	Quoi
Jour de l'épreuve, 8h30	Groupe administratif CIROVTT Trial	Met en place des moyens informatique du PC Course
Jour de l'épreuve, 8h30	Groupe administratif CIROVTT Trial	Gère l'émargement et les cas particuliers
Jour de l'épreuve 8h45	Organisateur	Met les aide-arbitres (12 minimum) à disposition du Président du collège des arbitres
Au briefing des arbitres	Groupe administratif CIROVTT Trial	Edite les feuilles de contre-pointage et les distribue aux aides-arbitres
Dans la matinée	Groupe administratif CIROVTT Trial	Edite un état de la participation et le remet à l'Organisateur
Dans la matinée	Organisateur	Etablit le chèque de reversement à la CIROVTT Trial
Dans la matinée	Organisateur	S'assure que les dispositions sont prises pour que le repas des arbitres, stagiaires arbitres, aide-arbitres et groupe administratif s'effectue dans les temps impartis (12 minimum)
Pendant la journée	Groupe administratif CIROVTT Trial	Avec l'aide des personnes mises à sa disposition par l'organisateur, gère la saisie des cartons, l'établissement, l'affichage et l'impression des classements.
Pendant la journée	Organisateur	Prépare les récompenses de la manche
Pendant la journée	CIROVTT Trial	<i>Manche finale</i> : Prépare les récompenses de la coupe interrégionale
Après la fin de la compétition	Organisateur	Gère le protocole de remise des récompenses de la manche
Après la fin de la compétition	CIROVTT Trial	<i>Manche finale</i> : Gère le protocole de remise des récompenses de la coupe interrégionale